

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2015

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/05/2015 <i>L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>
Présents : 28	
Votants: 29	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Edith ALBERT, Pierre BARDY
Pour: 29	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Michaël ANDERS par Marc COINTRE, Jean-Pierre BARTHES par Yves FRAISSE, Francine MARTY par Yves ROBIN, Luc SALLES par Marie-Aline EDO Présents non votants : Francis BARSSE, Marc COINTRE, Guy ROUCAYROL Excusés: Marylène FAIVRE, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Robert SOUQUE Absents:

Objet : Patrimoine et Habitat : Club des Mécènes du Pays Haut Languedoc et Vignobles

La volonté de créer un Club de Mécènes à l'échelle du Pays est née à la suite d'une réflexion menée dans le cadre des missions patrimoine et habitat en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement du Pays qui, engagé dans une démarche de labellisation en Pays d'Art et d'Histoire sous l'égide du Ministère de la Culture, s'attache à promouvoir la qualité du cadre de vie et à soutenir un certain nombre de projets de sauvegarde et de restauration du patrimoine bâti.

Sous la responsabilité de la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine, le Club des Mécènes constitue une ressource stable. Cette initiative permet de mobiliser des fonds privés et de pallier la diminution conjoncturelle de la ressource publique. Par ailleurs, elle offre au Pays Haut Languedoc et Vignobles l'occasion de réaffirmer son image vectrice de qualité et de fédérer un grand nombre d'entreprises sensibles à la cause patrimoniale.

Pour les entreprises, les projets soutenus par le Club des Mécènes obéiront aux mêmes principes de sélection que ceux soutenus par la Fondation du Patrimoine et devront également répondre à la démarche de mise en valeur patrimoniale mentionnée dans le cadre stratégique du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Les projets choisis devront répondre à une exploitation du site patrimonial à des fins touristiques, oenotouristiques, économiques. L'esprit étant de ne pas réhabiliter un bâti qui resterait sans usage. Les projets sélectionnés pourront faire l'objet de co-financements publics.

Le fonctionnement de ce Club n'engage aucun moyen financier de la part du Pays Haut Languedoc et Vignobles et fera l'objet d'une convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Une communication spécifique sera diffusée auprès des entreprises, afin de constituer le cœur actif du club. Le lancement officiel de ce club et la signature de conventions avec la Fondation du Patrimoine se feront avant l'automne.

A ce jour, il existe une quinzaine de clubs des mécènes sur le territoire national ; cette démarche, initiée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles et la délégation Hérault de la Fondation du Patrimoine, est unique dans le département et la région.

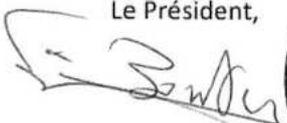
RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_20-DE

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette démarche.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte de cette démarche.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 21 mai 2015.

Le Président,

Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_20-DE